L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 8 AOUT 1876. 29ème Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN. 8 AOUT.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Florville J. Spear, au No 306 de la rue Tchoupitoulas, entre Carondelet et Baronne,—magnifiques meubles de salon, brocatelle, chambres à coucher, tapis, cuisine, etc., etc.

Par Hofman, Marks & Co, au No 32 de la rue des Magasins, bottes souliers et brodequins.

La lettre de Grant au gouverneur Chamberlain.

La lettre, adressée par le président Grant au gouverneur Chamberlain de la Caroline du Sud, a le caractère d'un document de campagne. Elle dépasse en audace tout ce que nous avons encore vu en ce genre, comme effronterie, comme défi à la vérité et au bon sens et comme menaces. Il faut que Grant et ses conseillers comptent étrangement sur la crédulité du peuple du Nord pour persister à se faire un levier électoral de la prétendue persécution de la race noire au Sud.

Comme il sied bien au Président qui, au mépris de tous ses devoirs constitutionnels, soutient par la force brutale dans les Etats du Sud, les fraudes les plus patentes, les usurpations les plus authentiquement constatées, de dire que le Mississippi est gouverné par des fonctionnaires choisis par la fraude et par la violence!

Le Président ne voit pas dans la malheureuse échauffourée de Hamburg, une raison suffisante pour accorder à Chamberlain l'assistance militaire réclamée par celui-ci, mais il saisit avec empressement cet incident pour en faire le thème d'une attaque générale contre le Sud.

"Le Nord, dit-il, n'a jamais eu le moindre désir d'humilier le Sud." Comme si toutes les mesures du Congrès républicain depuis dix ans ne démontraient pas cette assertion! Comme si les hauts faits des gouvernements de carpet-baggers et de noirs soutenus par les bannettes de Grant, n'attestaient pas l'intention bien arrêtée de soumettre cette section à un joug dégradant et avilissant en même temps que ruineux.

"Il n'est rien réclamé pour un Etat, dit Grant, qui ne soit librement accordé à tous les autres, à moins que ce ne soit le droit de tuer des nègres et des républicains, sans crainte de punition et sans perte de rang et de réputation. Ceci a semblé être le privilège réclamé par un petit nombre d'Etats."

Que de haine et de fiel il y a d'accumulé dans ces quelques lignes. On dirait un extrait d'un article de *la République*.

A propos des droits accordés à tous les Etats, Grant oublie de nous dire dans lequel des Etats du Nord, si petit qu'il soit, il eût osé envoyer ses troupes pour disperser une législature.

Un peu plus loin la lettre avoue nettement que le gouvernement des carpet-baggers a été renversé.

"Un gouvernement qui ne peut donner protection aux existences, à la propriété et à tous les droits civils garantis dans ce pays, dont le plus grand est la liberté du scrutin, est un échec (a failure) et toutes les énergies de peux qui sont opprimés doivent être employées, par des moyens légaux et constitutionnels, à regagner les privilèges et la protection perdus."

Cette sentence ne s'applique elle pas merveilleusement aux blancs opprimés par des gouvernements issus de la fraude et de l'usurpation? La liberté du scrutin n'est-ce pas ce que nous réclamons en Louisiane contre un bureau de retours qui s'arroge le droit d'escamoter les élections?

Mais Grant ne voit d'opprimés que les nègres et c'est à eux qu'il fait allusion lorsqu'il ajoute: "un refus trop prolongé d'accorder des droits garantis conduira sûrement à une révolution, à une révolution sanglante dont souffriront les innocents aussi bien que les coupables."

Cette phrase est une menace assez peu déguisée dirigée contre les blancs du Sud. Grant affecte de faire entrevoir la perspective d'un soulèvement général des noirs, afin de grossir les griefs qu'on leur attribue.

Or, sur quoi repose cette assertion incessamment répétée que les noirs sont privés de leurs droits par la violence dans le Sud? Les seules preuves qu'on invoque sont des faits isolés, et en petit nombre, des querelles et des conflits d'un caractère purement local, étrangers à la politique, comme l'ont démontré les enquêtes sur les affaires de Coushatta et d'Ouest Feliciana.

L'affaire de Hamburg elle-même, à propos de laquelle Grant fulmine contre le Sud, était de l'aveu même du gouverneur Chamberlain, due à des causes complètement étrangères à la politique.

Le *Bystander* d'hier publie comme appendice à la lettre du président des affidavits relatifs à des faits qui se sont passés dans Est Baton Rouge et ces affidavits démontrent eux-mêmes la thèse qu'il soutient.

Un juge de paix, Isidore Heron, a été fouetté. Était-ce parce qu'il était de couleur ou républicain? Non, c'est parce qu'il était le complice et l'appui des noirs voleurs de bestiaux et de graine de coton. Lewis Brown a été fouetté parceque sous prétexte de chasser il allait tuer les cochons de ses voisins dans les bois, afin de remplir son garde-manger. Un autre a été tué parce qu'outre l'accusation d'avoir volé les animaux, il avait menacé de se venger sur les blancs.

Écoutons un des témoins cités, il explique clairement les causes de ces violences qui sont déplorables mais dans lesquelles la politique n'est pour rien.

M. Granville M. Pierce déclare dans sa déposition

Les planteurs généralement dans la paroisse d'Est Baton-Rouge, perdaient depuis longtemps leur graine de coton et leur bestiaux par les déprédations de blancs et de gens de couleur. Le trafic illégitime en graine de coton a été arrêté depuis deux mois. Les déprédations sur le bétail ont été entièrement arrêtées dans mon voisinage. Les noirs ont été terrorisés et ils ne vont plus voler maintenant.

J'attribue les troubles de la paroisse au vols de graines de coton qui avait mis de telles propositions qu'ils menaçaient de ruiner le culture du coton.

Les planteurs unionistes se sont donc unis pour protéger et ont adopté cette méthode, qu'ils ne pouvaient obtenir de remède légal.

Les faits en résumé sont ceux ci: Après plusieurs années de patience, pendant lesquelles ils ont été pillés par toute sorte de vergognes, les planteurs se sont organisés et ont fait quelques exemples de justice sommaire contre des blancs réclusiers et des noirs voleurs; alors les vols ont cessé. Ils ont agi comme les fermiers de l'Indiana, de l'Illinois et des autres Etats de l'Ouest agissent journalièrement à l'égard des voleurs de chevaux.

Qu'on déplore et qu'on blâme cette justice extra-légale, soit. Mais qu'on prétende y voir une persécution politique contre les noirs, une atteinte à leurs droits garantis—cela est faux et mensonger.

Les noirs paisibles et honnêtes n'ont rien à redouter des blancs, et si les meneurs radicaux ne reçoivent pas la mission de provoquer des troubles et des conflits, il n'y en aura nulle part.

Le parti démocrate a tout à gagner à un rapprochement des races et une élection paisible; il fera tous ses efforts pour obtenir ce double résultat.

PAUVRE GRANT!—Une correspondance adressée de Washington à l'*Inter-Ocean*, de Chicago, annonce qu'il est sérieusement question de présenter un projet de loi pour conférer un pénsion Grant, lorsqu'il se retirera du pouvoir, l'emploi de président permanent de l'Institut Smithsonien, avec un salaire de dix à douze mille piastres par an. La raison de cette mesure serait que le Président se retirera relativement pauvre du pouvoir.

Fritz demande à la Grande Duchesse d'être nommé maître d'école bien qu'il ne sache ni lire ni écrire; c'est pour apprendre, dit-il.

Notre Fritz aurait aussi beaucoup à apprendre en allant à l'Institut Smithsonien. Nous croyons, cependant, que la proposition dépasse les bornes de la plaisanterie.

Quant à la pauvreté de Grant on ne peut guère y croire, quand on songe qu'il a reçu des cadeaux pour plusieurs centaines de mille piastres, et que le salaire présidentiel a été porté en sa faveur de $25,000 à $50,000 par an.

Enfin, Grant serait mieux à sa place à la tête d'un haras qu'à celle d'un des premiers établissements d'instruction du pays. Nous espérons qu'on épargnera à l'Institut la disgrâce d'une pareille prédécence.

L'ECHO DES DEUX-MONDES.—Nous avons reçu le numéro prospectus d'un nouveau journal hebdomadaire que se proposent de publier à New-York MM. A. M. Cotte & Cie. Le rédacteur en chef serait M. Alfred M. Cotte. L'*Echo*, dont le premier numéro doit paraître le 4 septembre, publierait une correspondance parisienne de M. E. Mayenne, ancien rédacteur en chef du *Courrier des Etats-Unis* et de la *France*, et actuellement à la tête du *Journal officiel*. L'*Echo* serait un journal de famille, du foyer, catholique, et qui soutiendra le parti démocrate aux Etats-Unis. Le prospectus nous fait bien augurer de la rédaction de notre nouveau confrère, qui sera le bien-venu dans la presse franco-américaine des Etats-Unis.

MEETING DÉMOCRATE DANS LA PAROISSE ASCENSION.—Un grand meeting démocrate a eu lieu samedi au bois Landreaux, près de Napoléonville, paroisse Ascension. Malgré la pluie tombée dans la matinée, douze à quinze cents personnes étaient venues au rendez-vous; dans la foule on remarquait deux centaines quelques hommes de couleur.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. Cox, président du comité de paroisse, et M. W. W. Pugh, a été élu président.

Des résolutions endossant le programme et les candidatures de Baton Rouge ont été adoptées.

Le meeting a été harangué par le général Nicholls, l'hon. L. A. Wiltz, le capitaine Jumel, le sénateur White et autres orateurs.

Plusieurs des orateurs ont adressé leurs remarques aux gens de couleur présents. Les discours ont été accueillis chaleureusement et le meeting a été caractérisé par un grand enthousiasme.

Le bateau qui avait amené M. Wiltz et ses compagnons de la Nouvelle-Orléans, a pris au retour le général Nicholls et plusieurs citoyens de l'Assomption. A leur arrivée à Donaldsonville, dimanche à onze heures, les voyageurs ont été reçus par les canonniers et un grand concours de citoyens, et escortés jusqu'à la résidence de M. Pugh.

Un meeting a été improvisé au marché; la foule était considérable, et beaucoup de dames étaient présentes.

Les discours ont été prononcés par le général Nicholls, MM. Wiltz et Jumel, le général Thomas d'Ascension, le colonel Alfred Roman de St-Jacques et d'autres orateurs.

On rapporte que dans toute la région du bayou Lafourche Pintérêt qu'excite l'élection est de plus favorable augure. Jusque dans les prairies les plus reculées, la population manifeste le désir de prendre une part active à la campagne. Beaucoup de votants de couleur se montrent disposés à voter avec les démocrates.

GRAND MEETING DE RATIFICATION DANS LA PAROISSE LAFOURCHE.—Il doit y avoir le 12 courant, à midi, à Thibodeaux, un mass meeting pour ratifier les nominations de Baton Rouge. Le meeting sera harangué par le général F. T. Nicholls, les honorables L. A. Wiltz, gouverneur John McEnery, B. F. Jonas, J. B. Eustis, H. N. Ogden, E. D. White et autres orateurs distingués.

Nous remercions M. H. Michel, président du comité de paroisse, de l'invitation qu'il a bien voulu adresser à l'ABEILLE.

MEETING A MANDEVILLE.—Un grand mass meeting des démocrates du 9ème ward de la paroisse St-Tammany, a eu lieu samedi à Mandeville à l'arrivée du steamer Camelia. Le meeting a été tenu sur la rive devant la maison Girard; il a été présidé par J. L. Dicks, le capitaine E. W. Kirk fa sant fonctions de secrétaire. L'hon. A. Sambola a prononcé un discours qui a été très applaudi. Un club a été organisé sous le nom de Club démocrate de Mandeville. Les candidatures nationales et d'Etat ont été ratifiées et endossées.

Meeting du club démocratique-conservateur du 13e ward de la paroisse de la Pointe-Coupée.

Samedi, 29 juillet 1876.

Le président après avoir appelé le meeting à l'ordre, dit qu'à la demande de plusieurs membres, le secrétaire est invité à annoncer la liste des candidats choisis à la convention de Baton Rouge le 24 courant. Ces paroles sont accueillies avec des applaudissements.

Le secrétaire alors lit le plateforme de la convention qui est approuvée et adoptée à ll milliers des applaudissements.

Sur motion de Chas. Jeffries, il est résolu que nous, membres du club démocratique-conservateur du 13e ward, nous nous engageons à donner appui et protection à tous les votants de couleur qui jugent convenable d'agir de concert avec nous pendant la campagne actuelle en faveur de la réforme et en faveur d'un ticket national et d'Etat honnête et capable.

Sur motion de F. J. Mayer, il est résolu que MM. L. B. Chaffoste et Robert Semple qui seront admis comme membres honoraires du club.

Sur motion de Lamartine Jewell, il est résolu que nous approuvons et maintenons la candidature pour le place de juge de district judiciaire, et de Robert Semple pour la place d'avocat de district du même district.

Le membre absent en 15 de congrès.

A. BRAUNER, président.

A. L. JEWELL, secrétaire.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—Le libraire Hebert & Cie, rue Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 22 juillet des [illegible] et du [illegible] Herald.

Un compte à régler.

Le sept juillet 1876, il y a par conséquent un mois, le district remit en chèque, à l'assistant avocat général, M. Dibble, une somme de [illegible] de taxes arriérées collectées par voie de saisies dans les divers Districts de la ville dans la proportion suivante: pour le 1er District $14,367 [illegible]; District $3,501 17; 3e District $1,401 [illegible]; District $1,619 05; 5e District $4,[illegible]; 6e District $[illegible] 50.

Ces diverses sommes provenaient des taxes qui ont été soumises à toutes les pénalités de la loi puisque la collection en a précédé de plusieurs jours la proclamation de l'Exécutif remettant les pénalités, et cependant le Trésorier n'en a pas encore touché un cent. D'où il suit que le shérif a reçu ces frais, le greffier de la cour les a reçus, l'avocat-assistant en comparaissant, les collecteurs d'Etat les leur ont et c'est l'Etat seul qui n'a rien reçu.

Maintenant, quand daignera-t-on faire à l'Etat la part qui lui revient si justement et qui aurait dû être servie le premier?

On nous a donné l'assurance que M. Dibble avait remis les chèques aux collecteurs et qu'il en a pris des reçus. En conséquence ces divergent comme, faisant un total de [illegible] sont entre les mains des collecteurs qui les détiendraient indûment.

Ce qui est certain, c'est qu'hier encore, à 1 heure de l'après-midi, le Trésorier n'avait rien reçu.

Notons bien que les collecteurs doivent régler leurs comptes du 1er au 5 de chaque mois. Tous ont réglé pour ce dernier mois de juillet et pas un d'eux n'est entré en règlement pour les taxes arriérées collectées par le shérif et payées par lui en chèque à l'assistant-avocat-général, qui les a remis aux collecteurs au mois auparavant. Pas un d'eux même n'en a dit un mot. Or, qu'est devenu la somme? La rendra-t-on? Si on ne la rend pas, dans quel but la garde-t-on? Cela commence à devenir justement suspect.

Nous dénonçons ce retard de comptabilité à l'avocat-général, M. A. P. Field et si l'avocat-général n'agit pas, nous en préviendrons l'Union des propriétaires pour qu'elle nomme un comité chargé de faire enquête.

Nous engagerons, en même temps, l'Union des propriétaires à s'informer si les fonds de l'Etat, remis à l'agent fiscal, ont été inscrits sous les divers chapitres qui les concernent. Il y a plusieurs sortes de taxes, entre autres la taxe pour le service de l'intérêt de la dette convertie, la taxe des dépenses courantes, celle des trois mills pour la compagnie de lutte et celle des écoles gratuites. Nous n'aimons pas beaucoup ces deux dernières, mais pour qu'elles nous sont imposées, il faut savoir ce qu'il en advient.

LES COLLECTEURS DE TAXE DE KELLOGG.—Une dépêche de la Nouvelle-Orléans, de 4 août, dit que trois collecteurs de taxes d'Etat, Duspitt, de St-Martin, Ranlett, de Ste Marie, et Riley, de Morehouse, sont en défaut vis-à-vis de l'Etat pour des sommes variant de quinze à vingt mille dollars.

LA LETTRE DE GRANT A CHAMBERLAIN. Voici le texte de la lettre du Président à M. Chamberlain:

Washington, 26 juillet.

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 22 juillet, ainsi que tous les documents qui y sont énumérés, et j'y ai trouvé le récit du barbare massacre dont des hommes inoccupés ont été les victimes à Hamburg, dans la Caroline du Sud.

Je partage entièrement l'opinion que vous exprimez sur l'odieux devoir à l'égard des citoyens à qui vous venez assurer la jouissance de leurs droits civils, y compris le droit de voter selon leur conscience, ainsi que sur le devoir du pouvoir exécutif de donner l'aide nécessaire quand elle est réclamée suivant les formes légales. La bataille de Hamburg, cruelle, sanglante, horrible, sans excuse et sans provocation n'est que la répétition de ce qui s'est fait dans d'autres Etats du Sud depuis quelques années, particulièrement dans le Mississippi et dans la Louisiane. Aujourd'hui le Mississippi est gouverné par des fonctionnaires dont l'élection est due à des fraudes et à des violences dont des sauvages seraient à peine capables et que l'on n'oserait commettre moins encore un peuple chrétien et civilisé du pouvoir commettre.

Combien de temps ces choses dureront-elles et par quel moyen en y mettra un terme, c'est ce que le souverain maître de l'univers peut seul savoir; mais je crois fermement que ce moyen sera trouvé, qu'il le sera bientôt, et j'espère sincèrement qu'il sera pacifique. Jamais le Nord n'a eu le désir d'humilier le Sud. Ce ne demande rien pour un Etat qui ne soit pleinement accordé à tous les autres, à moins que ce ne soit le droit de tuer les nègres et les républicains sans crainte d'être puni et sans la perte du rang social de de la bonne renommée. C'est là un privilège que quelques Etats semblent avoir réclamé.

Je réitère que je suis pleinement d'accord avec vous sur les mauvaises de vos obligations dans la circonstance actuelle, et sur mes propres obligations. Faites votre devoir, et que le gouverneur de tout Etat et les hommes dangereux mécontent la paix publique fasse le sien d'une manière prudente et sérieuse à l'égard du plus humble citoyen comme du plus haut placé, et je donnerai tout l'appui que les lois et la Constitution me permettent de donner. Un gouvernement qui ne peut garantir aux citoyens la vie, la propriété, les droits civils, dont le plus grand dans un pays est celui de voter librement, un tel gouvernement n'a qu'une ombre d'existence, et les opprimés devraient faire tous leurs efforts, dans les limites légales et constitutionnelles, pour reconquérir leurs droits perdus.

Un refus prolongé des droits légaux ne peut manquer d'aboutir à la révolution, à une révolution sanglante, dont les désastreuses conséquences atteignent les innocents comme les coupables.

Espérant que les citoyens de l'Etat que vous avez si bien dirigé jusqu'à présent vous sideront par leurs judicieuses coopération à faire punir tous les coupables, sans distinction de rang, de couleur ou d'ancienne condition servile, sans l'intervention du gouvernement, mais avec la promesse de cette intervention, si elle était légitimée par les circonstances, je vous prie d'agréer, etc.

U. S. GRANT.

LES MARQUES DE FABRIQUE.—La pétition que voici circule actuellement à New York, à Boston et à Philadelphie. Elle se couvre de signatures.

M. Hamilton Fish, secrétaire d'Etat,

Monsieur, les soussignés, fabricants, négociants ou exportateurs de bonne foi de cotonnades, ont l'honneur de vous exposer que leur commerce avec l'étranger a été sérieusement entravé par la coutume qui existe dans la Grande-Bretagne de contrefaire leurs étiquettes et marques de fabrique et de placer ces contrefaçons sur des articles très inférieurs, ce qui a pour effet de nuire à leurs affaires, spécialement en Chine et dans l'Amérique du sud.

Les pétitionnaires ont lieu de croire qu'ils pourraient obtenir justice devant la loi anglaise, et ils désirent que la question du respect des marques de fabrique soit comprise dans le nouveau traité qu'il est question de conclure avec la Grande-Bretagne.

Ils désirent dire aussi que si un traité de commerce avec la France doit être négocié, il serait bon d'y comprendre ce qui a trait à la protection des marques de fabrique. Par suite de la diversité des lois des Etats sur la matière, on rencontre des difficultés sérieuses pour empêcher la contrefaçon des marques de fabrique étrangères dans notre pays, et les négociants en vins de Champagne ont beaucoup souffert de la vente de vins frelatés portant leurs marques contrefaites.

Les pétitionnaires font remarquer que la justice exige que la loi protège les intérêts. En même temps, une saine politique devrait nous conduire à offrir des avantages à cet égard au gouvernement français, afin de l'déterminer à mettre le commerce des Etats-Unis sur le pied de la nation la plus favorisée en ce sens, nous laisser les mêmes faveurs entre eux.

Juillet 1876.

—Le nouveau télégraphe de *Gambetta* de Paris que nous avons signalé récemment le peuple dans du rues de Paris, [illegible] organisation [illegible]. Une lettre adressée de Tours et signée par un bibliomane de Bayeux, dit: "Mon voisin, [illegible] vée de l'inaction, le 20 juillet, [illegible] dirigée sur le théâtre de la guerre. Cette [illegible] permet de prévoir, en moins de quinze jours, [illegible] la réaction de [illegible] Il est plus quelques magistrats et blessé une douzaine de [illegible], dont deux sérieusement. Le [illegible] du gouvernement a été [illegible] le gouverneur et est déjà [illegible] sur [illegible] et la sécurité à l'avenir. [illegible] possédant qu'en cas [illegible]."

—Une dépêche de Berlin annonce que le [illegible] de Bismarck [illegible] et qu'il [illegible] définitivement de faire [illegible] à Gastein.

Chronique à la main Page

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opérations*:

Dans tout l'Etat, les gens de couleur se mangent entre eux. Le système employé pour combattre le vol, la corruption et le désordre, et qui consistait à ne faire à l'aide de la [illegible] une ruine complète du pays pourra être détruit. De presque toutes les paroisses, les nouvelles glorieuses nous arrivent que les gens de couleur sont fusillés par les voleurs radicaux, carpet-baggers et autres qui s'acharnaient en agonisant sur le peuple, et qu'ils passent Tilden et Hendricks et Nicholls au Ville, les candidats de la réforme et l'on [illegible] gouvernement.

Le Club démocratique Wide Awake, à en séance régulière de samedi dernier, a ratifié avec enthousiasme la plateforme et les nominations de Baton-Rouge, et il a nommé un comité pour faire les arrangements nécessaires afin de couronner une grande réunion des démocrates et conservateurs en notre ville, aujourd'hui (lundi) pour ratifier les nominations de St-Louis et celles de Baton-Rouge, avec une grande procession aux flambeaux.

Tous les chefs démocratiques connus ont tenu de la [illegible], ainsi que tous les citoyens [illegible] gouvernement [illegible] ont été invités à participer à la démonstration. [illegible] Pendant ce temps [illegible] parmi lesquels on cite MM. G. W. Hepworth, Laurent Dupré, Ken Bellis et le Periodic.

Le même journal annonce en ces termes le décès d'un vieux citoyen:

DÉCÈS.—En cette ville, le 20 juillet, M. Henry Girou, dans la 78ème année de son âge. Le défunt était [illegible] de la Nouvelle Orléans; puis il [illegible] la paroisse St-Landry depuis plus de quarante ans, et était estimé de tout ceux qui le connaissaient. A l'âge avancé qu'il avait atteint, il avait conservé toutes ses facultés, et son humeur gaie en faisait toujours un compagnon agréable. Le vieux Girou a traversé une vie accidentée, comme marin intrépide et voyageur aventureux; —et quand il montait les incidents de ses voyages drôlement, il savait tout aussi toujours attrayant et un pleine compagnie agréable.

Le *Sentinelle des Attakapas* annonce la mort, au Pont Breaux, le 27 juillet, de M. Cyprien Doiron, à l'âge de 66 ans. Nous souffrire s'exprime ainsi sur le compte du défunt:

Mr. Cyprien Doiron était un des plus anciens habitants de la paroisse St. Martin. Il est tombé sous le poids de l'âge après avoir mené une existence pleine d'aide et honnête. Il était le type de notre vieille race créole, dont nous ne voyons plus guère, quelques rares représentants.

LA STATUE DE LAFAYETTE.—L'inauguration de la statue de Lafayette, qui aura lieu dans un mois, le 6 septembre prochain, sera pour les Américains comme pour les Français une solennité nationale, et l'une des plus importantes cérémonies qui aient eu lieu depuis longtemps à New York. Un changement notable est survenu dans les dispositions primitivement arrêtées. Lafayette ne sera pas placé sur le Park Central, mais à Union Square, au milieu même de la partie la plus peuplée et la plus belle de la ville; et la pensée qui a présidé à ce changement ajoute encore à son importance.

La statue, offerte par le gouvernement français au peuple américain, sera officiellement présentée aux autorités municipales de New-York, qui la recevront solennellement le 6 septembre, jour anniversaire de la naissance de Lafayette. Les préparatifs se poursuivent activement. Le piédestal, contribution patriotique des résidents français en Amérique, est à peu près achevé. Il est en granit américain, de dignes sirènes, richement d'ornements gravés ont orné dans la pierre, et portant sur sa face le nom de Lafayette. Le monument sera élevé au sommet d'un mât aussi haut que la tige du trident de la statue de Washington à Salle de Liberté, et sera en perspective dans l'axe de Broadway. Elle contribuera notablement à l'ornementation des parties les plus nobles, du à la décoration d'Union Square, et sera l'un des ornements les plus nobles de la ville.

(*Courrier des États-Unis*)

LES VOLEURS A L'EXPOSITION.—On lit dans une correspondance de Philadelphie du 25 de Delmonico:

"Les exposants sont très dans par les vols nombreux qui se commettent dans les bâtiments de l'Exposition. Ces derniers jours encore il a été volé à la vitrine d'un exposant suédois deux belles fourrures valant plus de $250 en or, droits non compris, et beaucoup d'autres articles ont été soustraits à diverses époques des sections d'autres exposants. Comme il y a à l'Exposition, notamment dans le Main Building, des objets très précieux qu'un adroit voleur pourrait facilement s'approprier, on comprend le souci des maîtres des propriétaires. Il n'est d'autres sauvegardes que la vigilance de la police et des détectives.

"On peut aisément entrer et sortir par les nombreuses issues du Main Building, et il est facile à un voleur de cacher des [illegible] de bijoux ou autres articles de petites dimensions. Les marchandises les plus précieuses ne sont protégées que par un rempart de verre que tout voleur intrépide ne ferait qu'en jeu de couper. On dit que le corps des détectives de l'Exposition est très habile, et qu'il a un tête un des meilleurs au sujet de la police de New-York. Mais les tentations sont si grandes, et les chances d'impunité si nombreuses qu'il est très probable qu'avant la fin de l'Exposition nous entendrons parler de quelque tentative déterminée des voleurs d'opérer une razzia dans les bâtiments de l'Exposition."

LE CHANTAGE A L'EXPOSITION.—Nous lisons dans le *Sun*:

Des rapports d'une nature très désagréable nous arrivent de Philadelphie, relativement à la corruption qui prévaut parmi les correspondants envoyés à l'Exposition par certains journaux. Plusieurs de nos confrères ont établi par les [illegible] du Centenaire des bureaux permanents et leurs représentants, à en croire [illegible], font des affaires très profitables, en retour de réclames.

M. Vardier, propriétaire du restaurant des Trois Frères Provençaux, nous envoie, par exemple, une longue lettre [illegible] dans laquelle il [illegible] son [illegible] de l'accusation d'extorsion [illegible] contre lui par plusieurs journaux. Il dit: "que presque toutes les histoires demandent des représentants de journaux auxquels il a refusé de faire des dons, sont un argent soit sous forme de dîners gratuits. Il est obligé par avec raison que les prix sont imprimés sur les cartes mises entre les mains des visiteurs. Il ajoute que [illegible] leurs prières, et que d'ailleurs trouve ces prix très élevés qu'ils ne les mangeraient dans son restaurant.

Il est aussi qu'il n'a pas le monopole de la vente des livres sur les terrains de l'Exposition, qu'il y a beaucoup d'autres restaurants à prix bien inférieurs, et qu'il donne toujours aux mécontents la contrait d'aller; mais que pour ceux qui dîneront un dîner parisien à la chère, avec le vrais vins français, il ne peut faire autrement que de leur en demander le [illegible].

L'Exposition offrait déjà assez de déceptions et de preuves de mauvaise administration, sans qu'il fût besoin à des journalistes d'aller aggraver les choses par leur vénalité.

LA PLANÈTE SATURNE.—Les journaux de Paris annoncent qu'aujourd'hui l'astre la planète Saturne passera derrière le [illegible] à cinq heures vingt-deux minutes. L'anneau de Saturne [illegible] contact avec notre satellite. A six heures quarante, émersion complète de la planète.—M. Leverrier préfère un meilleur instrument.

—Je trouve dans le quotidienne voisine du Diderot de Garnier, ces quelques lignes vraiment remarquables sur le mot [illegible]:

Tels ont pris ce mot pour le droit d'opposition et de pouvoir exercer le vicissitude. Plusieurs ont attaqué en nom à une forme de gouvernement et en ont cité les [illegible]. Ceux qui avaient [illegible] gouvernement républicain [illegible] de [illegible] gouvernement, tandis que ceux qui avaient le gouvernement monarchique, l'ont [illegible] appelé liberté le gouvernement [illegible] conforme à son [illegible] et à son [illegible].

La liberté civile est [illegible] dans [illegible] les peuples; [illegible] [illegible] [illegible]